

# **conseil municipal du 11 NOVEMBRE 2012**

**L'AN DEUX MIL DOUZE, le 11 novembre à 9 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 05/11/2012

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 13 : LAMARQUE Caroline - SIGL Paulette - JEROME Isabelle - GEFFRÉ Valentine ARZILIEZ Bernard - DELFOUR Denis - BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - LEPAGNOL Laurent - LOUMAGNE Claude - LUSSAGNET Christian - ROIRAND Jérôme formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 0 :

Absent(s) 2 : NEELS Vincent - PLAZZER Philippe

Madame Paulette SIGL est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

## **ORDRE DU JOUR**

- recensement population 2013 (désignation des coordonnateurs titulaire et suppléant et création de 2 emplois d'agent recenseur)
- demande de subventions pour travaux au logement de l'école
- demande achat chemin rural Pièces du Noble
- travaux Club House Salle des Sports (avancement du dossier)
- divers (Place de la Gardole – point sur travaux Lou Veratous - Point sur station épuration – séjour scolaire à la montagne classe Mme BLIN – ouverture enquête publique vente chemins Bouchon Halliday / Rossi du 6 au 20 nov - ...)

## **052/2012**

### **VOYAGE SCOLAIRE A VAL LOURON EN JANVIER 2013**

#### **(subvention exceptionnelle)**

Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de Mme BLIN, enseignante en classe de CP / CE1 à l'école primaire de Moncrabeau qui envisage de partir en séjour scolaire à Val Louron, dans les Hautes-Pyrénées, du 14 au 18 janvier 2013.

Elle précise que ce projet s'intègre au travail scolaire quotidien avec des activités pédagogiques réalisées aussi bien avant le départ que pendant le séjour puis après.

Ce séjour étant relativement couteux, Mm BLIN sollicite une aide de la mairie.

Le conseil municipal décide à la majorité des membres présents d'allouer une subvention exceptionnelle à Mme BLIN pour participer aux frais de transport calculée sur la base de 50 € par enfant participant au voyage.

## **LOGEMENT ECOLE**

Travaux demande subvention pour isolation fenêtres au Conseil Général, Etat et programme énergie durable, voir Palulos (DDT).

Si Subvention 2013 : supprimer la location puis aviser pour le montant des travaux.

## **053/2012**

## **REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU LOGEMENT DE L'ECOLE AVENUE DES SPORTS (subvention ETAT - Palulos)**

Le logement de l'école (180 m<sup>2</sup> habitables) (date construction < 1956) qui pourrait recevoir une famille avec plusieurs enfants et augmenter l'effectif de l'école a besoin d'être réaménagé et remis aux normes pour être loué en « logement locatif conventionné »,

Le conseil municipal :

- décide d'effectuer les travaux nécessaires à la mise aux normes et à la transformation de ce logement en logement social
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Palulos.
- une subvention est également sollicitée auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne et du Conseil Régional d'Aquitaine.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier
- Autorise le maire à signer la convention locative APL à conclure avec l'Etat dans le cadre du financement Palulos si celui-ci est accordé à la Commune de Moncrabeau

<u>devis :</u>	€ HT	€ TTC
menuiseries PVC -		
- peinture - maçonnerie	30 432,38 €	32 562,65 €

Plan de Financement :

- Subvention Palulos espérée .....	1 000,00 €
- Subvention Conseil Général espérée.....	4564,85 €
15 % du montant HT des travaux (plafonnée à 7500 €)	
- Subvention Conseil Régional espérée (20 %).....	6086,47 €
- Autofinancement commune .....	<u>20 911,33€</u>
	32 562,65 €

La dépense sera inscrite au budget primitif 2013.

## **054/2012**

### **REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU LOGEMENT DE L'ECOLE AVENUE DES SPORTS (subvention DEPARTEMENT)**

Le logement de l'école (180 m<sup>2</sup> habitables) qui pourrait recevoir une famille avec plusieurs enfants et augmenter l'effectif de l'école a besoin d'être réaménagé et remis aux normes pour être loué en « logement locatif conventionné »

Le conseil municipal :

- décide d'effectuer les travaux nécessaires à la mise aux normes et à la transformation de ce logement en logement social
- sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne au titre de la réhabilitation de logements locatifs Sociaux.
- une subvention est également sollicitée auprès et du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'Etat au titre du Palulos.
- Autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

<u>devis :</u>	€ HT	€ TTC
menuiseries PVC -		
- peinture - maçonnerie	30 432,38 €	32 562,65 €

Plan de Financement :

- Subvention Palulos espérée .....	1 000,00 €
- Subvention Conseil Général espérée.....	4564,85 €
15 % du montant HT des travaux (plafonnée à 7500 €)	
- Subvention Conseil Régional espérée (20 %).....	6086,47 €
- Autofinancement commune .....	<u>20 911,33€</u>
	32 562,65 €

La dépense sera inscrite au budget primitif 2013.

## **055/2012**

## **REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU LOGEMENT DE L'ECOLE AVENUE DES SPORTS (subvention REGION)**

Le logement de l'école (180 m<sup>2</sup> habitables) qui pourrait recevoir une famille avec plusieurs enfants et augmenter l'effectif de l'école a besoin d'être réaménagé et remis aux normes pour être loué en « logement locatif conventionné »

Le conseil municipal :

- décide d'effectuer les travaux nécessaires à la mise aux normes et à la transformation de ce logement en logement social

- sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- une subvention est également sollicitée auprès et du Conseil Général de Lot-et-Garonne et de l'Etat au titre du Palulos.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

<u>devis :</u>	€ HT	€ TTC
menuiseries PVC -		
- peinture - maçonnerie	30 432,38 €	32 562,65 €

Plan de Financement :

- Subvention Palulos espérée .....	1 000,00 €
- Subvention Conseil Général espérée.....	4564,85 €
15 % du montant HT des travaux (plafonnée à 7500 €)	
- Subvention Conseil Régional espérée (20 %).....	6086,47 €
- Autofinancement commune .....	<u>20 911,33€</u>
	32 562,65 €

La dépense sera inscrite au budget primitif 2013.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2013**

Considérant qu'il convient d'organiser les opérations de recensement de la population en 2013, du 17 janvier au 16 février, le maire informe les conseillers qu'il est nécessaire :

- **de désigner un coordonnateur d'enquête** (ou plusieurs coordonnateurs d'enquête en cas d'empêchement de celui-ci) qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement, responsable de la préparation et du suivi des opérations de recensement et saisira les résultats de la collecte dans des applications informatiques,

- **de créer 2 emplois non permanent à temps non complet d'agents recenseurs** qui seront chargés d'assurer les opérations du recensement de la population en 2013, à savoir informer les habitants des conditions du recensement, de distribuer et collecter les questionnaires, de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les Questionnaires recueillis.

**1) le coordonnateur d'enquête** (s'il s'agit d'un agent), pourra bénéficier :

- soit d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle
- soit bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement
- soit d'une augmentation de son régime indemnitaire

**2) Les agents recenseurs seront payés :**

- en fonction du nombre de feuilles de logement remplies
- en fonction du nombre de bulletins individuels remplis

- Ils recevront l'indemnité prévue pour chaque séance de formation auxquelles ils auront assisté

- Ils recevront un bon d'essence pour les frais de déplacement dont le montant sera estimé par le maire en fonction du kilométrage effectué,

- Le Maire de Moncrabeau sera chargé d'intervenir » pour résoudre les problèmes pouvant survenir entre les agents recenseurs et les personnes à recenser ou autres litiges.

le Conseil municipal décide de réfléchir sur quelques candidats potentiels :  
MM. LEROY Michel - RENARD Julien, Mme DELFOUR Clothilde.

#### Questions :

- un agent recenseur peut-il remplir les fonctions de coordonnateur
- définir le nombre d'heures pour l'agent coordonnateur pour permettre la récupération des heures en repos compensateur

#### **ACHAT CHEMIN « PIECES DU NOBLE »**

Lecture du courrier de M. Jean-Charles ROSSI – exploitant agricole à Lannes qui sollicite l'achat d'un chemin rural qui traverse ses terres au lieu-dit « Pièces du Noble » et qui se termine en cul de sac à la limite du département du Gers.

Le conseil municipal décide d'attendre de prendre attache avec les différentes parties.

#### **TRAVAUX CLUB HOUSE**

Le dossier de consultation des entreprises concernant le projet d'extension et de réhabilitation du club house à la salle des sports établi par l'architecte Mme Marine MERLE est prêt.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié dans les annonces légales du journal Sud Ouest à compter du 13 novembre 2012.

Les dossiers pourront être retirés en mairie ou envoyés par messagerie.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 30 novembre 2012 à 16 h.

#### **PLACE DE LA GARDOLLE**

Demande de changement de dénomination de la Place de la Mare en « Place de la Gardolle »

Accord (13 pour – 1 contre)

#### **TRAVAUX LOUVERATOUS**

Travaux à voir avec le maçon, les intéressés et la mairie.

#### **STATION D'EPURATION**

Mise en fonction en principe en janvier 2013 (voir avec le collègue de Mézin pour visite de la station avant inauguration).

Idem pour les écoles de Moncrabeau si cela les intéresse.

#### **SCOLARISATION DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Le maire doit rencontrer Madame GARAUD, en charge des affaires scolaires à la mairie de Nérac, le 20 novembre 2012 en ce qui concerne le problème des frais de fonctionnement des enfants Moncrabelais scolarisés dans les écoles de Nérac.

#### **ENQUETE PUBLIQUE BOUCHON**

Trois enquêtes publiques sont ouvertes à la mairie de Moncrabeau du 6 au 20 novembre 2012 pour la vente de chemins ruraux au lieu-dit Bouchon.

#### **LOTO GUIMBARDES**

Cette association de Nérac souhaite organiser un loto à la salle des sports le dimanche 31 mars 2012 en soirée.

Voir si des matches de basket ne sont pas prévus ce jour-là.

Si ce loto peut avoir lieu il sera nécessaire à l'association d'assurer la sécurité par une « mission pompiers ».

Tarif location salle des sports : 200 € avec chauffage et 125 € sans chauffage chèque caution 500 €.

### **TARIFS LOCATION SALLE DES SPORTS**

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs de la location de la salle des sports de Moncrabeau. Une délibération fixant les nouveaux tarifs de location sera prise au prochain conseil municipal.

### **MARCHE DE NOEL**

De nombreuses demandes.

Samedi 15 décembre à 18 h 30 préparation de la salle des sports.

Prochaine réunion du conseil municipal le 20 décembre 2012 à 19 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close